

HONORAIRES D'AGENCE

(Applicable pour tout mandat signé à compter du 05/01/2019)

TRANSACTION

- **Commerce et Terrain :** 10 % TTC*
- **Maison de Village, Appartement, Villa :**
 - de 0 à 49 999 € 4 500 € TTC*
 - de 50 000 à 99 999 € 5 000 € TTC*
 - de 100 000 € à 199 999 € 8 500 € TTC*
 - de 200 000 € à 299 999 € 12 000 € TTC*
 - de 300 000 € à 399 999 € 15 000 € TTC*
 - de 400 000 € à 499 999 € 18 000 € TTC*
 - de 500 000 € à 799 999 € 25 000 € TTC*
 - au-delà de 799 999 € 3% TTC**

(* à la charge du vendeur, ** % calculé sur le prix net vendeur)

LOCATION

- **Commerce :**

15 % HT du Loyer Annuel, à la charge du PRENEUR.

- **Maison de village, Appartement, Villa :**

Les Frais de location payés par le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants :

Zone très tendue :

- Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m²

Zone tendue :

- Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 €/m²

Autres zones :

- Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 €/m²

Toutes Zones :

- Etat des lieux : 3 €/m²

Les Frais de location payés par le bailleur ne peuvent pas être inférieur aux frais de location payés par le locataire. Ces barèmes s'appliquent aux locations vides (loi 06/07/89) ou meublées, hors location saisonnière.

- **Garage, Remise, et Autre :**

Avec l'établissement du BAIL : 100.00 € TTC, à la charge du PRENEUR

AVIS DE VALEUR

- **Terrain, Maison de village, Appartement, Villa :** 150 € TTC